



# TRANSITION JUSTE EN MILIEU DE TRAVAIL



Le projet

Transition juste en milieu de travail  
du Front commun pour la transition énergétique

Dossier de presse 2023

Version 1.0 du 6 mars 2023

## **Le Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ)**

Créé en 2015, le Front commun pour la transition énergétique regroupe plus de **80 organisations environnementales, citoyennes, syndicales, communautaires et étudiantes** représentant collectivement **1,8 million de personnes - soit plus de 2 Québécois.es sur 10** et près de la moitié de la population active du Québec.

### **Mission**

Le Front commun pour la transition énergétique regroupe des organisations qui contribuent à l'élaboration collective et à la mise en œuvre d'une transition énergétique structurante et porteuse de justice sociale.

### **Vision**

Conscient de l'interdépendance des dimensions écologiques, énergétiques, économiques et sociales, guidé par la conviction que la transition énergétique est une occasion exceptionnelle de transformations profondes à tous ces égards, le Front commun veut jouer un rôle incontournable dans l'urgent virage vers une société neutre en carbone. Ce faisant, il veut promouvoir une transition structurante et porteuse de justice sociale.

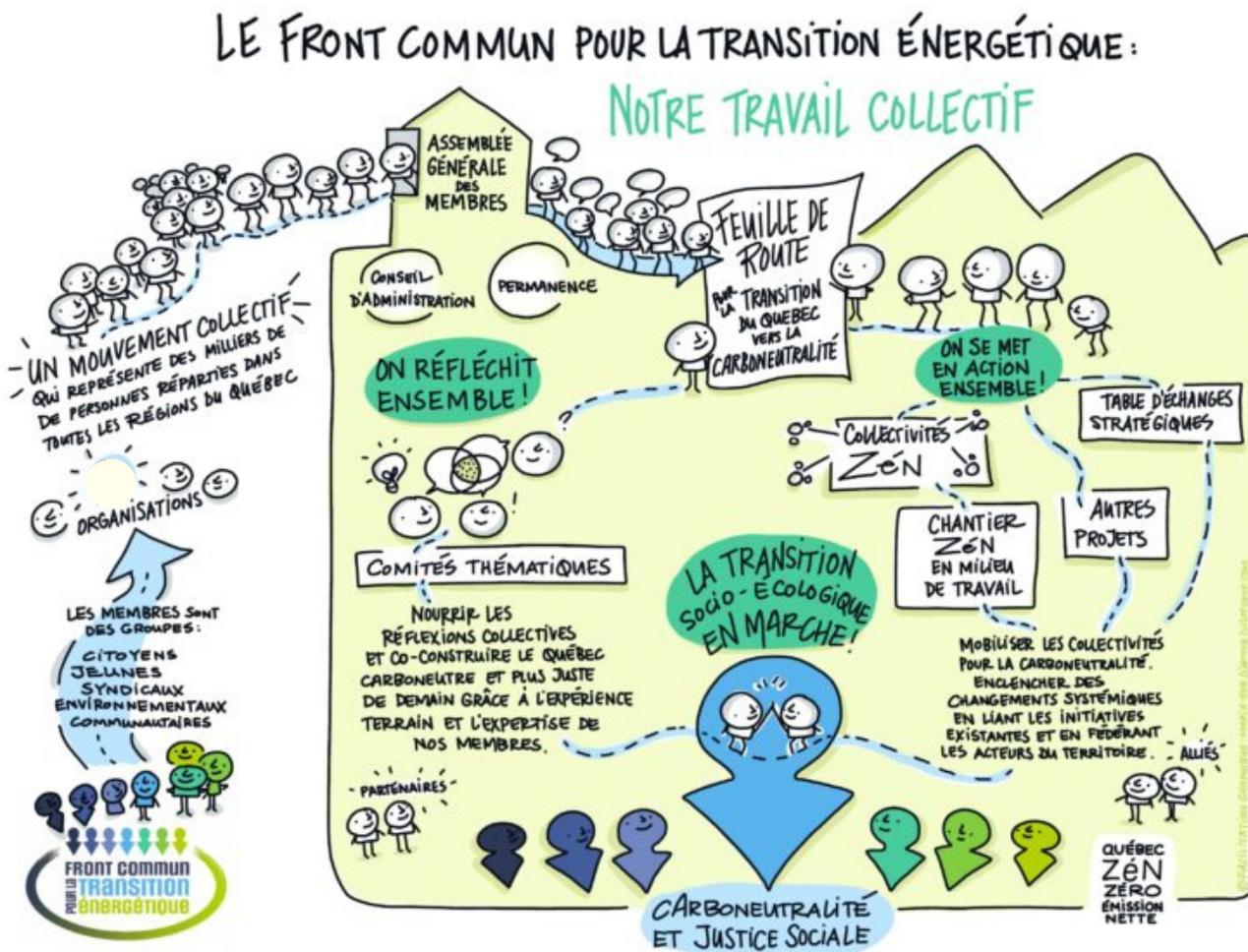
## **Le projet Québec ZÉN**

Le 30 septembre 2019, le Front commun pour la transition énergétique donnait le coup d'envoi de Québec ZÉN (zéro émission nette), une initiative de dialogue social ayant pour but d'accélérer la transition vers la société carboneutre de demain, plus juste et plus résiliente sur tous les plans : environnemental, social et économique.

La première phase de ce projet a donné lieu à une vaste concertation visant à accueillir la pleine diversité des savoirs scientifiques, des sensibilités politiques et des perspectives d'analyse par rapport à la transition socio-écologique. Plus de 190 personnes, membres du Front commun et spécialistes externes appartenant à plus de 80 organisations différentes et à une vingtaine de départements, chaires de recherches ou facultés de 12 universités, y ont participé. Cette phase s'est conclue le 30 d'octobre 2020 par l'adoption, par l'assemblée générale du Front commun, d'une Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité aussi exhaustive et consensuelle que possible. Le 10 novembre 2020, **la version 2.0 de la Feuille de route** était rendue publique. Subdivisée en 14 chapitres, la Feuille de route vise non seulement à présenter une synthèse des savoirs scientifiques et techniques indispensables à l'évitement des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique mais aussi à cibler les racines profondes de la crise écologique et climatique, notamment le système économique, et à tracer les contours des conditions de planification et de déploiement qui rendront socialement possible la nécessaire transformation.

La deuxième phase marque le passage à l'action. Intitulée « Collectivités ZÉN », elle a pour but de puiser dans les consensus établis au cours de la phase I pour réunir les acteurs clés des collectivités du Québec autour de chantiers concrets de transition juste vers la carboneutralité et la résilience.

## Le travail collectif du Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ)



### Un maillage de l'action et de la connaissance

Résolument axé sur le maillage de l'action à la connaissance, le projet Québec ZÉN fait une large place à la mobilisation, au transfert bilatéral et à la création de connaissances. En plus de faire appel aux nombreux scientifiques et experts de domaines présents au sein du membership du Front commun, il s'appuie sur la collaboration, continue ou ponctuelle, d'un réseau de scientifiques et spécialistes réputé.e.s en leur domaine.

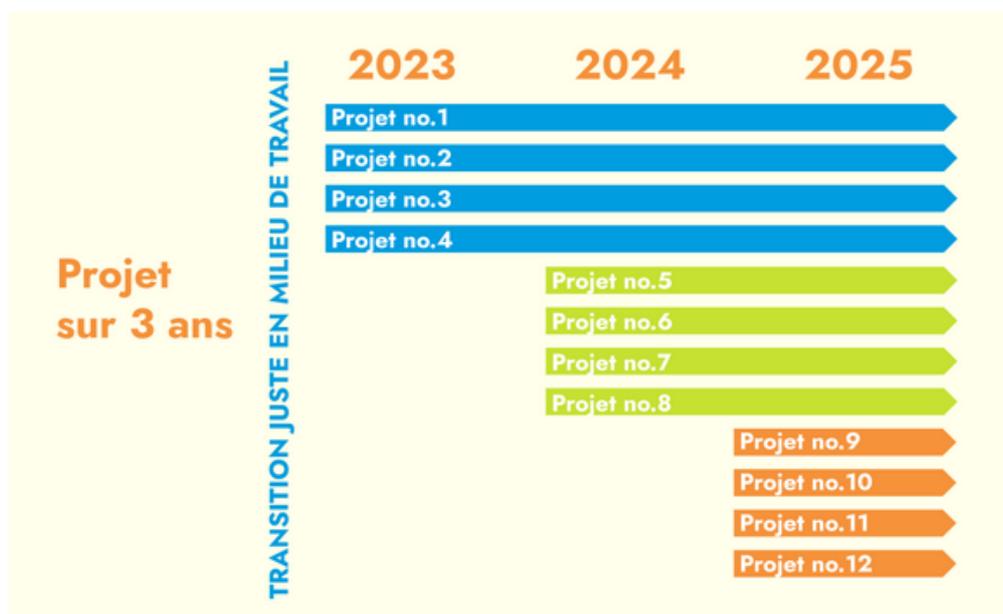
- [La liste des membres du FCTÉ](#)
- [La richesse du travail en coalition](#)

## Le projet Transition juste en milieu de travail



Dans le cadre de la phase «En action» du projet Québec ZÉN (zéro émission nette), « Transition juste en milieu de travail » est un projet fédérateur de grande envergure qui marque le passage à l'action climatique dans nos milieux de travail. L'objectif du programme est de favoriser et soutenir la mobilisation, la formation, la planification et la mise en place de mesures pour la transition juste des milieux de travail vers la carboneutralité. Porté par nos partenaires syndicaux et rassemblé par le Front commun pour la transition énergétique, le projet Transition juste en milieu de travail donne un sens plus large au concept d'action collective et à l'importance de la mobilisation dans nos lieux de travail.

### Un projet sur 3 ans



Dans la phase initiale de 3 ans (2023, 2024 et 2025) du projet, un maximum de 12 projets sera déployé. Ce nombre assure une diversité de problématiques, de dynamiques et de réalités professionnelles. En même temps, il permet de fournir un appui soutenu aux projets pilotes afin d'assurer leur succès et de maximiser ainsi l'effet multiplicateur du projet.

## Critères de sélection des projets

- Les projets soumis doivent être déposés par une association de travailleurs et de travailleuses accréditée par le Tribunal administratif du travail. Celle-ci doit être membre du Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ);

### Découvrez aujourd'hui les membres syndicaux du FCTÉ :

- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM)
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
- Union des employés et employées de service -section locale 800 (UES800)
- Fédération autonome de l'enseignement (FAE)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)
- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

### Pour en savoir plus sur notre collaboration avec nos membres, consultez [notre page internet](#), Section "Syndicats".

- Les projets soumis doivent respecter les Critères d'une transition porteuse de justice sociale développés par le FCTÉ et viser la mobilisation des travailleurs et travailleuses, dans une perspective de dialogue social;
- Différents projets se déroulant dans un même établissement/entreprise et formant une démarche concertée ou développés en intersyndicale se verront accorder une considération particulière par le comité de sélection.
- Les projets soumis doivent porter sur :
  - Une démarche visant la réduction de l'empreinte écologique d'un milieu de travail défini;
  - ou
  - Une démarche visant à réduire l'empreinte écologique d'un secteur en particulier, pouvant toucher plusieurs milieux de travail;
  - et
  - Une démarche favorisant l'implication active des travailleurs et travailleuses.

## Axe transversal : Diversité et inclusivité

*Axe pris en compte lors de la sélection des projets mais également en continu. Les actions en ce sens et leur forme pouvant évoluer et s'améliorer tout au long du processus.*

- Une préoccupation pour l'aspect diversité et inclusivité, par exemple un respect des besoins particuliers, points de vue et potentiels des travailleuses et travailleurs, facilitera l'acceptation du projet.
- Les projets qui prendront en compte les travailleuses et travailleurs appartenant à des minorités ou issus des Premiers peuples se verront accorder une attention particulière par le comité de sélection.

- Les initiatives en matière transition socio-écologique, appuyées par un travail d'inclusivité et de diversité, permettent une réelle justice sociale. Autrement dit, les démarches des participants sont encouragées à montrer qu'elles respectent les besoins particuliers des employés ainsi que leurs points de vue et leur potentiel respectifs, et qu'elles veillent à ce que toutes les personnes aient les mêmes chances de contribuer à l'organisation et d'être valorisées, quel que soit leur échelon.
- Justice sociale auprès des communautés minoritaires et marginalisées : compte tenu que les minorités visibles éprouvent plus de difficultés à intégrer le marché du travail que le reste de la population dans son ensemble, les projets de Transition juste en milieu de travail sont adoptés, entre autres, comme pistes de solution proposées par le FCTÉ en matière d'inclusion des personnes issues de minorités visibles et de communautés autochtones au marché du travail. C'est pourquoi les porteurs proposant des projets portés par des groupes diversifiés verront une favorisation à la sélection.

## Nature de soutien

Le soutien accordé par le FCTÉ sera de nature technique et financière :

- **Soutien technique** : le FCTÉ nommera une personne répondante afin d'accompagner les porteurs de projets au cours de la démarche. Celle-ci leur offrira du service-conseil sur les projets retenus pour la structuration et la planification de la démarche, incluant le soutien dans la planification de création d'outils, ainsi que le référencement vers des ressources appropriées selon les besoins.
- **Soutien financier** : le FCTÉ remboursera les frais encourus sur présentation des justificatifs pour la réalisation de la démarche jusqu'à concurrence de :
  - jusqu'à 23 750\$ pour un maximum de 5 ans au total pour une démarche visant à réduire l'empreinte écologique d'un milieu de travail;
  - jusqu'à 71 250 \$ au total pour une démarche visant à réduire l'empreinte écologique d'un secteur (ex. hospitalier, transformation alimentaire, commerce de détail, construction, etc.), sur une période maximale de 5 ans. Un projet peut être considéré comme sectoriel si, par exemple:
    - Il se déploie dans plus d'un milieu de travail d'un même secteur
    - Il vise à produire des outils transférables à plusieurs établissements

## Frais admissibles

### Frais admissibles

- Libérations syndicales
- Salaires défrayés par le syndicat
- Honoraires professionnels
- Fournitures
- Matériaux

### Frais non admissibles

- Équipement
- Immobilisations
- Frais de gestion
- Frais relatifs aux opérations courantes du milieu de travail concerné (et du syndicat)

## Présentation de la demande

**Cliquez ici pour avoir accès au formulaire de dépôt de projet**

La période de dépôt des projets est du 9 mars au 12 avril 2023 inclusivement.

Un maximum de 4 projets sera retenu.

**Pour plus d'informations sur le projet Transition juste en milieu de travail ou sur les activités du Front commun pour la transition énergétique, nous vous invitons à consulter notre site web ou à nous écrire à [info@poulatransitionenergetique.org](mailto:info@poulatransitionenergetique.org)**



<https://www.poulatransitionenergetique.org/>